

**RÉSOLUTION DE L'ICCAT ÉTABLISSANT
UN GROUPE DE TRAVAIL *AD HOC* CHARGÉ DE PASSER EN REVUE
LES PROGRAMMES DE SUIVI STATISTIQUE**

(Communiquée aux Parties contractantes: **3 décembre 2004**)

CONSIDÉRANT que les programmes de suivi statistique pour le thon rouge, le thon obèse et l'espadon sont basés sur un concept élaboré en 1992 ;

CONSTATANT la diversification et l'expansion des pratiques et des échanges commerciaux pour les espèces concernées ;

CONSTATANT également que l'objectif initial des programmes statistiques de recueillir des données commerciales s'est élargi pour appuyer la mise en œuvre d'autres mesures de suivi et d'application ;

RECONNAISSANT que l'efficacité des programmes de suivi statistique repose sur leur capacité à tenir compte de cette évolution ;

**LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION
DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE DÉCIDE CE QUI SUIT :**

- 1 Un Groupe de travail *ad hoc* sera établi. Il tiendra une réunion de 2-3 jours dans le courant de 2005, aux dates et lieu déterminés par la Commission.
- 2 Le Groupe de travail *ad hoc* :
 - a) Passera en revue les programmes de suivi statistique existants afin d'évaluer si leurs dispositions sont toujours adaptées aux besoins de leurs objectifs ;
 - b) Examinera l'impact des pratiques et des échanges commerciaux sur le fonctionnement des programmes de suivi statistique ;
 - c) Déterminera la façon dont les techniques de suivi commercial et d'échange d'informations sont susceptibles d'appuyer les mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT ;
 - d) Déterminera les changements, le cas échéant, qui sont nécessaires pour améliorer les programmes de suivi statistique et les rendre plus efficaces.
- 3 Le Groupe de travail *ad hoc* soumettra ses recommandations à la 19^{ème} réunion ordinaire de la Commission.